

MANIFESTE NATIONAL

RENAISSANCE DES MATERNITES CONDAMNEES

Les 22 et 23 mars 2019, 16 délégations représentant 16 territoires en guerre contre la fermeture de leur maternité se sont réunies au Blanc (36), pour exprimer une même révolte et exiger leur dû.

Alors que sont rapportées des dizaines de drames touchant les mères et leur bébé, **LA POPULATION DENONCE D'UNE MEME VOIX** l'aveuglement et le déni des agences régionales de santé et du ministère, **la souffrance** des futurs parents et de leurs proches, le burn-out des soignants, **la disparition des services publics hospitaliers**, **la négation des droits constitutionnels d'égalité d'accès aux soins et des grands principes de la sécurité sociale**.

NOUS REFUSONS la mise en danger des mères et de leur enfant, les faux arguments sécuritaires déployés par le gouvernement et ses experts, la logique centralisatrice et économique qui amène à fermer des services de première nécessité.

Nous refusons de subir cette double peine, être privés de maternité et par là-même de toute autre alternative (maison de naissances, accouchements à domicile).

A L'IMAGE DES TERRITOIRES, NOTRE COMBAT EST MULTIFORME, INDESTRUCTIBLE, INALTERABLE

Les mobilisations locales se hissent au niveau national et exigent avec force l'avènement d'une démocratie directe en santé. Le combat se mène sur tous les fronts.

JURIDIQUE, pour réclamer la vérité contre la diffamation, la reconnaissance des préjudices subis, la condamnation de l'Etat et de ses agences, à l'origine de ce drame sanitaire.

POLITIQUE, ce combat citoyen est aussi celui de certains élus qui font du maintien des maternités et des services publics, une grande cause locale, départementale et régionale.

SCIENTIFIQUE, par la valorisation de la parole d'experts qui démontrent, chiffres à l'appui, l'urgente nécessité d'assurer une prise en charge de proximité des naissances.

CITOYEN, la révolte populaire gronde contre un pouvoir méprisant, qui fracture les territoires.

NOUS PROPOSONS que le code de la santé intègre désormais le **délai d'accès au service public de santé comme 1er critère de sécurité**, ce temps d'accès étant calculé sur la base des transports publics existants.

Que toute décision concernant l'organisation de l'offre de soins prenne en compte les **droits du citoyen** et la spécificité des territoires.

Que la **qualité des soins** ne soit pas seulement synonyme de cumul de compétences des professionnels, de plateau technique mais s'enrichisse aussi de la relation de confiance instaurée entre soignants et soignés.

Que la médecine rurale soit revalorisée auprès des futurs professionnels de santé.

Que les médecins qui entrent en formation, généralistes et spécialistes, s'installent là où les besoins sont criants.

NOUS RECLAMONS la **ré-ouverture des maternités** et la création d'un nouveau label « **HOPITAL DE TERRITOIRE DE PLEIN EXERCICE** » (Médecine-Chirurgie-Obstétrique-Urgences).

Qu'à l'initiative des citoyens, l'innovation et l'expérimentation d'une nouvelle organisation de l'offre de santé soient rendues possibles.

Que la santé soit considérée comme une dimension de l'aménagement du territoire et du développement économique local.

NOUS EXIGEONS LA CREATION D'UN PLAN NATIONAL DE PROTECTION DES NAISSANCES, qui aurait pour mission de définir le cadre des services de natalité en France, qui recensera toutes les situations dramatiques et soutiendra les victimes.

Nous exigeons que l'expertise des habitants soit reconnue et qu'ils soient associés à la construction du projet de santé de leur territoire.